

# Plan Local d'Urbanisme

4.1 Documents graphiques  
Zoom 1 : Villaret et de Peisey

Paradeau d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 13 janvier 2020  
Modification simplifiée n° 1

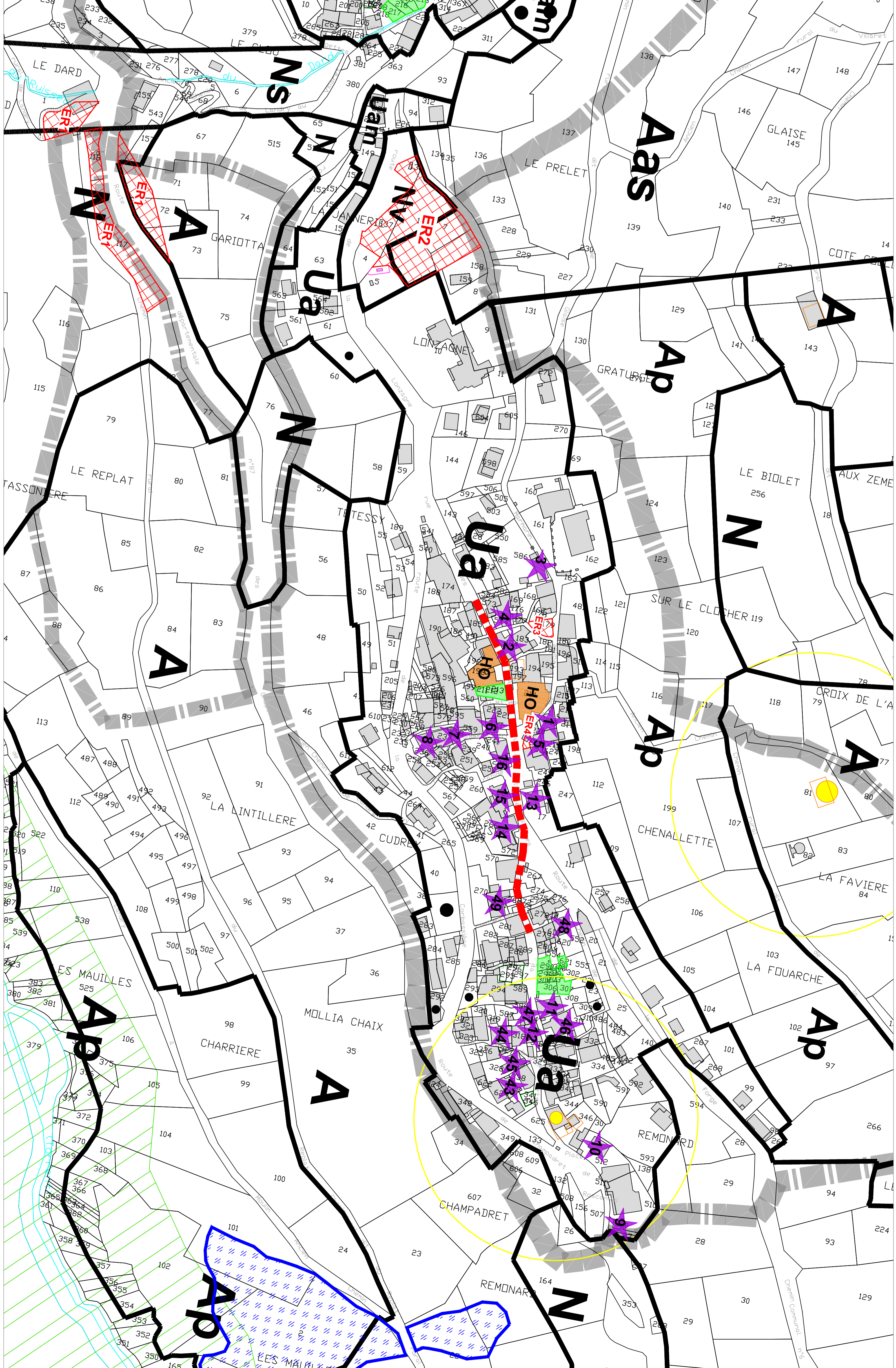
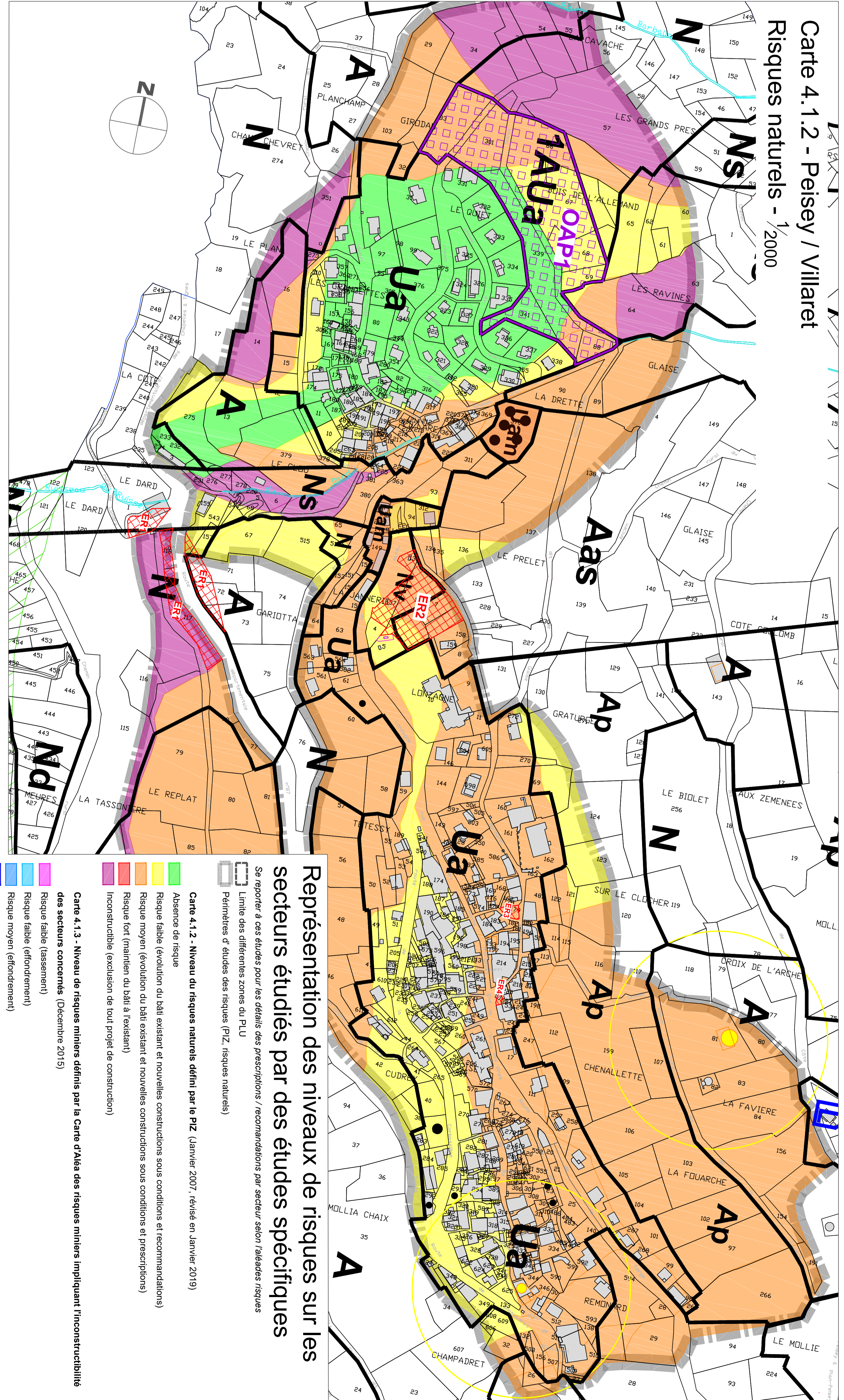
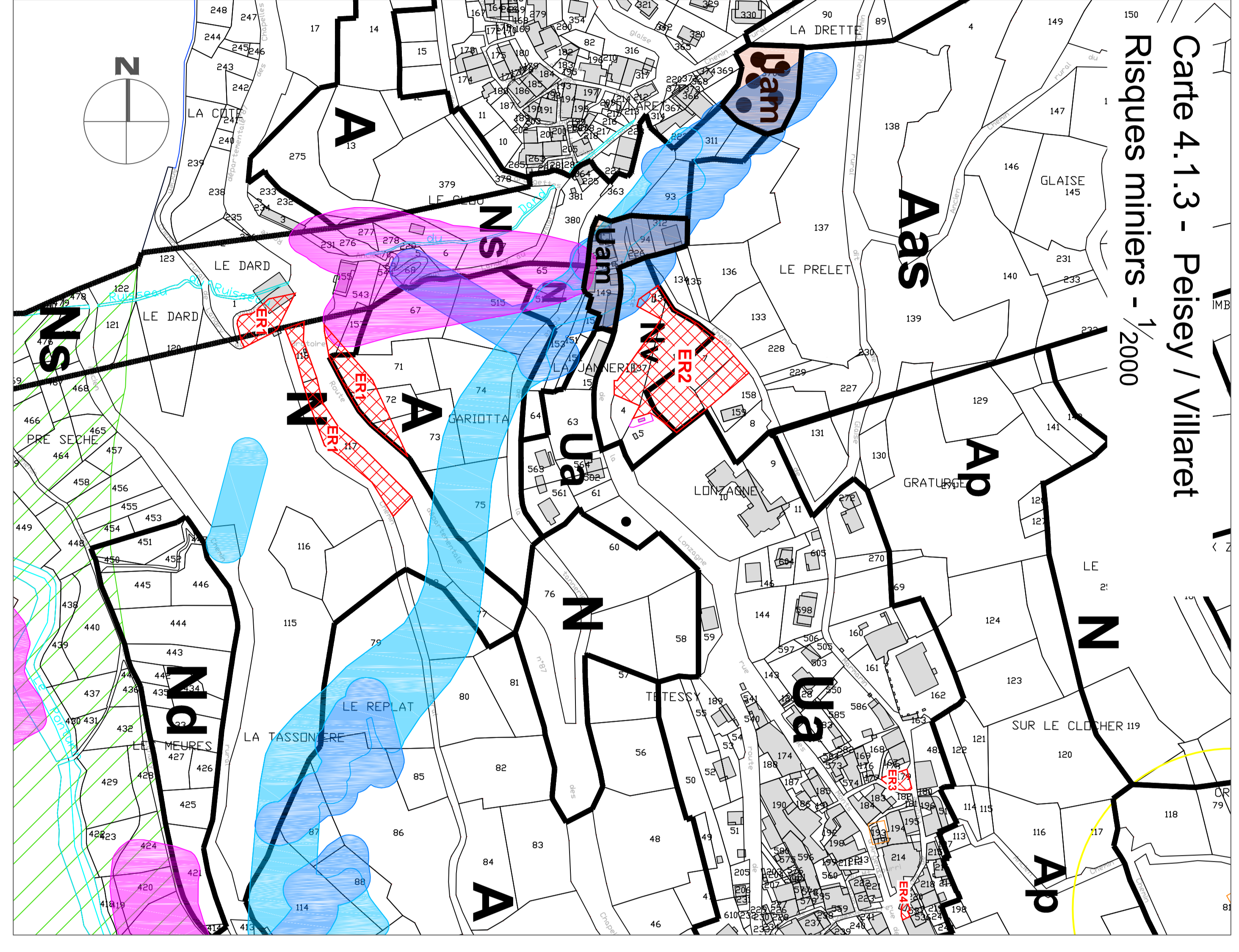
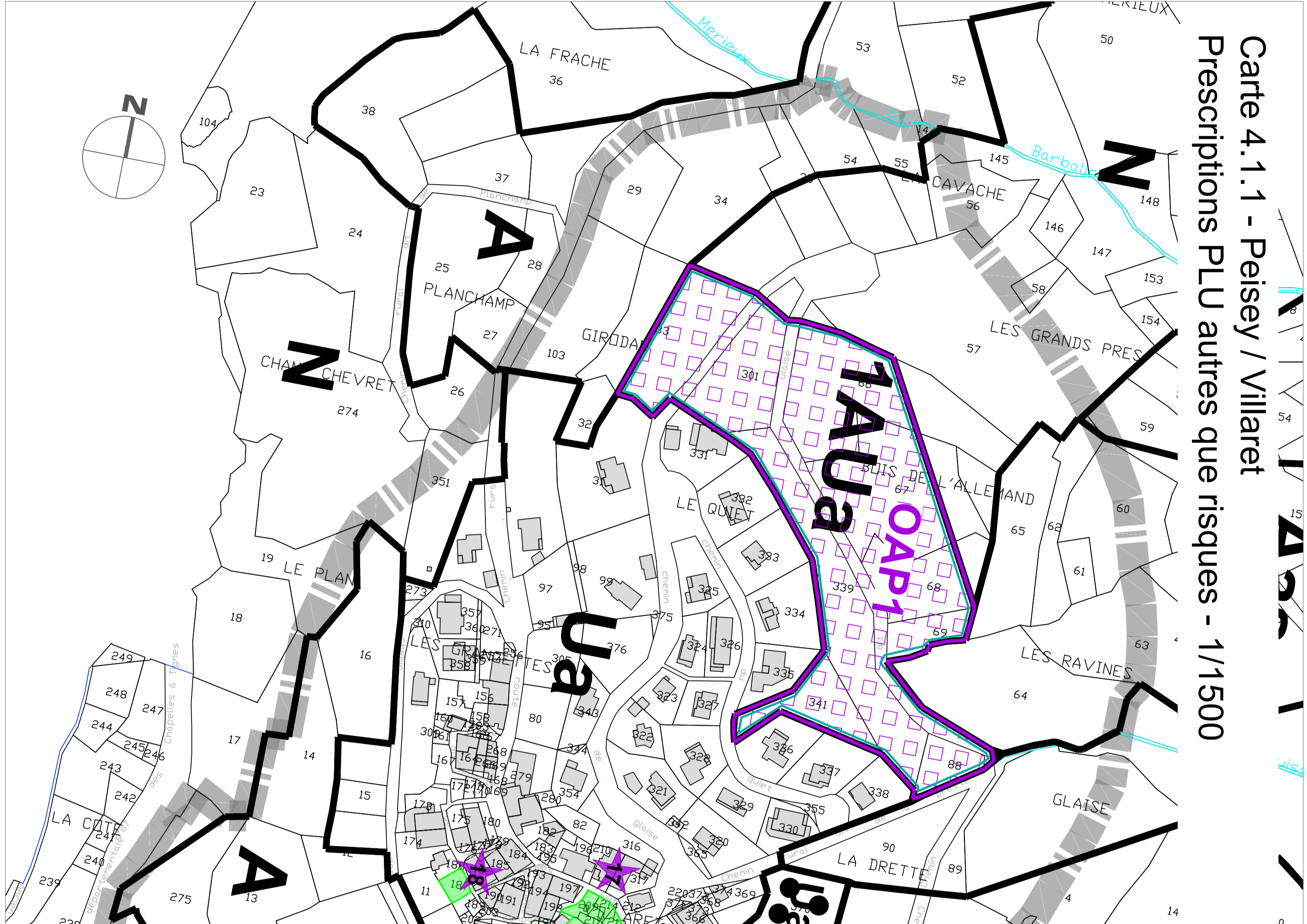
Plan de Zonage  
Etat du Plan Cadastre

Atelier BDA urbanisme et environnement  
Parc d'activités de Côte Rousse - 180, rue du Genevois  
73 000 CHAMBERY  
contact@atelierbda.fr

## Légende Carte 4.1.1

- Zone correspondant aux villages traditionnels et à leurs extensions
- Secteurs de la zone Ua soumis à des risques mineurs (classe faible à moyen)
- Zone d'exclusion des activités économiques de Moulin
- Zones marées hautes et d'équipement touristique de Plan Peisey et des Amis
- Zones à vocation principale d'accueil et d'hébergement touristique de Plan Peisey
- Zone de front de meuble de Bande d'accueil des équipements et espaces d'activités, d'animation et de loisirs
- Zone d'extension du hameau du Villaret à vocation principale d'habitat
- Zones agricoles de pied de versant susceptibles d'accueillir de nouveaux bâtiments agricoles
- Zones agricoles de fond de vallée ou secteurs sur versant à caractère stratégique à protéger
- Zones d'épave à fort intérêt agricole et patrimonial support au domaine skiable
- Zones à caractère naturel et forestier
- Secteur de Lanchage prévu pour le hébergement des gîtes et remorques mécaniques et des parkings
- Zone de dépôts verts et de matériaux de la Tassinère / Les Meures
- Zone à caractère naturel support au domaine skiable
- Zone à caractère naturel support à des activités de loisirs, sportives et d'animation (Pont Beaufin, Roussin)
- Espace ludique du front de meuble du Parcier support à des équipements et espaces d'animation
- Zones à caractère naturel support à des hébergements ou de tourisme touristique (camping, gîte, refuge...)
- Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
- Services d'habitat permanents au titre de l'article L.151-14-1 du Code de l'Urbanisme
- Lienaire commercial à préserver
- Hôtels pour lesquels ne sera exigée qu'une place de stationnement pour 100 m² de surface de plancher
- Emplacement réservés
- Repetage de construction ou éléments caractéristiques du patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Jardins et milieux urbanisés à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Habitat existant en zone A ou N (hors anciens chalets d'épave) pouvant faire l'objet d'évolution
- Zones humides à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Palouses sèches indiquées à titre d'information
- Cendriers botaniques à préserver au titre de l'article L153-23 du Code de l'Urbanisme
- Restaurant d'altitude (R1) aménagement dans le volume : R2 extension possible 100 m² emprise au sol
- Secteurs bâtis devant être considérés comme 'hameaux d'épave' dans leur globalité
- Constructions existantes n'ayant pas la qualité de chalet d'épave (en zones Aa, Aas, N ou Ns) (hors chalets d'épave)
- Pour les autres constructions des zones Aa, Aas, N ou Ns (hors chalets d'épave), la qualité de chalet d'épave sera à apprécier au regard des 'Inventaires du bâti local en épave' joints en annexe du PLU
- Périmètre d'étude du PIZ (risques naturels)
- Bâtiments agricoles accueillant du bétail
- Constructions non cadastrées

N°ER	Secteur	Objet	Bénéficiaire
1	Tassinère	Aménagement de la voirie	Commune Peisey-Nancroix
2	Peisey-Village	Stationnement, aménagement public, gare de	Commune Peisey-Nancroix
3	Peisey-Village	Stationnement, aménagement de voirie sur la	Commune Peisey-Nancroix
4	Peisey-Village	Montée de l'église, angle rue Todecos	Commune Peisey-Nancroix
5	Peisey-Village	Aménagement voirie et espace public, angle rue	Commune Peisey-Nancroix
6	Moulin	Stationnement et aménagement de voirie	Commune Peisey-Nancroix
7	Nancroix	Aménagement de voirie et espaces verts	Commune Peisey-Nancroix
8	Plan Peisey	Aménagement de la voirie et stationnement	Commune Peisey-Nancroix
9	Plan Peisey	Aménagement de la voirie Route de Vaux Plan	Commune Peisey-Nancroix
10	Plan Peisey	Aménagement du front de meuble et d'un rebord ski	Commune Peisey-Nancroix
11	Plan Peisey	Aménagement de stationnement	Commune Peisey-Nancroix
12	Plan Peisey	Aménagement d'une place de redoublement et de	Commune Peisey-Nancroix
	Plan Peisey	Aménagement du parking des Zschriftens	Commune Peisey-Nancroix



Représentation des niveaux de risques sur les secteurs étudiés par des études spécifiques

Se reporter à ces études pour les détails des prescriptions / recommandations par secteur selon différents risques

Limite des différentes zones du PLU

Périmètres d'études des risques (PIZ, risques naturels)

- Carte 4.1.2 - Niveau de risques naturels défini par le PIZ (Janvier 2007, révisé en Janvier 2019)
- Absence de risque
  - Risque faible (évolution du bâti existant et nouvelles constructions sous conditions et recommandations)
  - Risque moyen (évolution du bâti existant et nouvelles constructions sous conditions et prescriptions)
  - Risque fort (renouvellement du bâti à réexaminer)
  - Inconstructible (évolution de tout projet de construction)
  - Risque faible (renforcement)
  - Risque moyen (renforcement)
  - Risque fort (renforcement)

Carte 4.1.3 - Niveau de risques mineurs définis par la Carte d'Etat des risques mineurs impliquant l'inconstructibilité des secteurs concernés (Décembre 2015)

- Risque faible (assésment)
- Risque fort (renforcement)
- Risque moyen (renforcement)
- Risque fort (renforcement)